

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 24 juin 2021

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 28/06/2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe trois questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, nos questions vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 28 juin, je vous remercie de les porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Question N° 1 :

Attribution du marché de réaménagement de la place des Fines Herbes

En séance du 19 avril 2021, le conseil municipal de la ville d'Obernai a approuvé le projet de déploiement des installations de gestion dynamique du stationnement de la place des fines herbes, délibération N°43/02/2020 votée par 27 voix pour et 6 contre (Mme Catherine EDEL-LAURENT, M. Jean-Louis REIBEL, Mme Catherine COLIN, M. Guy LIENHARD, Mme Elisabeth COUVREUX, M. Roger OHRESSER).

L'estimatif du coût des travaux indiqué dans la délibération du Conseil municipal était de 188 560 € HT et d'un coût annuel de maintenance de 28 655 € HT. Selon avis d'attribution de marché paru dans les journaux officiels suite à une procédure d'appel d'offre ouvert, le marché de réaménagement du parking de la place des fines herbes a été attribué en date du 19 avril 2021.

La valeur totale du marché est de 325 319 € HT, comprenant un lot 1 : Voirie et Réseaux divers attribué à la société Colas Est pour un montant de 51 999 € HT et un lot 2 : Mise en place d'un système d'exploitation de parking payant attribué à la société Flowbird pour un montant de 273 320 € HT sur six ans.

Pouvez-vous nous préciser la répartition définitive des coûts de cette opération, entre travaux et coûts annuels de fonctionnement ?

Question N°2 :

Dépendances de la Léonardsau

En séance du 27 mai 2019, le conseil municipal de la ville d'Obernai décidait de la vente des dépendances du Domaine du Château de la Léonardsau au Groupe automobile HENTZ, selon délibération N°048/03/2019 votée par 30 voix pour (M. FEURER n'a pas participé aux débats, ni au vote – art. L 2541-17 du CGCT) et 2 voix contre (MM. LIENHARD et BOEHRINGER).

Pour mémoire, après consultation de l'avis des Domaines, une emprise de 18.84 ares a été cédée au Groupe automobile HENTZ, sans mise en concurrence, au prix de 370 000 € en vue d'y développer des activités de restauration, réceptions, séminaires et d'hébergement touristique.

Les conditions de la vente prévoyaient un versement intégral du prix à la signature de l'acte authentique.

L'acte de vente devait également intégrer un engagement de l'acquéreur sur les délais de réalisation de l'opération et notamment la demande de permis de construire à déposer dans un délai de 18 mois à compter de la signature de l'acte authentique.

Cette délibération a été prise il y a plus de deux ans et le projet n'a pas démarré.

A ce jour, l'acte de vente des dépendances de la Léonardsau a-t-il été signé par le Groupe Hentz et si oui, à quelle date ?

Le paiement intégral du prix a-t-il été versé à la collectivité ?

Un permis de construire a-t-il été déposé ?

Au cas où l'acte authentique n'aurait pas été signé, nous vous prions d'exposer les raisons du retard constaté et les intentions du preneur.

. Question N° 3 :

Aménagement d'un espace d'agrément Nouvel Hôpital d'Obernai

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour 2021, notre groupe a proposé que la ville d'Obernai finance l'installation de bancs et la plantation de végétaux dans l'enceinte du nouvel hôpital d'Obernai.

Force est de constater que l'extérieur du bâtiment n'est doté d'aucun espace d'agrément si bien que si l'on souhaite faire prendre l'air aux résidents de l'EHPAD Saint-Vincent, du service de Soins de suite et du service

de Médecine générale, on se retrouve malheureusement sur le parvis et le parking de l'hôpital. Triste et dure réalité...

Des terrasses au niveau de chaque service n'avaient-elles pas été envisagées dans le projet initial ? Au stade de la réalisation, ces surfaces existent mais ne sont pas accessibles et nécessiteraient un agencement sécurisé. Un aménagement serait-il possible à ce niveau ? La question mériterait d'être abordée avec la direction de l'hôpital.

Au même titre que le Conseil municipal, dans sa séance du 21 décembre 2021, avait unanimement voté en faveur d'un fonds de concours de 30 000 € à l'EHPAD des Berges de l'Ehn pour l'acquisition d'une nouvelle cuisine relais, nous estimons que notre collectivité serait à même d'initier et de financer l'aménagement d'un espace vert d'agrément dans l'enceinte du nouvel hôpital.

Après des mois de confinement qui furent très éprouvants pour nos aînés, leurs familles et le personnel soignant, cet aménagement contribuerait au bien-être des résidents et améliorerait la qualité de service de notre hôpital.

Pouvez-vous nous informer de vos intentions suite à la proposition que nous avons formulée ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent

